

**CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 1996**

**Compte rendu**

L'Assemblée Communale s'est réunie le 4 novembre 1996 à 18 heures, sous la présidence de M. Robert SCHWINT, Maire.

***Etaient présents*** : MM. SCHWINT, MILLE, NOT, PINARD, HUMBERT, AUTARD, RUEFF, EDOUARD, NUNINGER, ANTONY, VUILLEMIN, FUSTER, BOICHON, BARETJE (jusqu'à la question 19), RÉGNIER, JEANNEROT, THIRIET, MEUNIER, LAGRANGE (à partir de la question 9/b), FOUSSERET (à partir de la question 9/b), Mme TETU, MM. JUSSIAUX (jusqu'à la question 19), ROIGNOT, Mme DUFAY, M. FERRÉOL, Mme GUINCHARD-KUNSTLER, MM. TISSOT, GIRARD, Mme MAISIERES, MM. JEANNIARD (jusqu'à la question 9/b), LOYAT, DAHOUI, SANTI, CHRISTELLE, Mme CUENIN, Mlle ZILLI, MM. HAGOPIAN, SANCHEZ, DUMONT, Mlle GEIGER, MM. POMEZ, VENTARD, JACQUEMIN, THIRODE, DUVERGET, SALOMON, TABOURNOT, Mme WEINMAN, MM. RENOUD-GRAPPIN (à partir de la question 8/d), BONNET, SENNERICH (jusqu'à la question 19), Mme MONTEL (jusqu'à la question 19).

***Absents*** : MM. BARETJE (à partir de la question 19), LAGRANGE (jusqu'à la question 9/b), FOUSSERET (jusqu'à la question 9/b), JUSSIAUX (à partir de la question 19), Mme BULTOT, MM. JEANNIARD (à partir de la question 9/b), VOUILLOT, VIALATTE, RENOUD-GRAPPIN (jusqu'à la question 8/d), SENNERICH (à partir de la question 19), Mme MONTEL (à partir de la question 19).

***Secrétaire*** : M. VENTARD.

Procuration de vote :

***Mandants*** : MM. BARETJE (à partir de la question 19), LAGRANGE (jusqu'à la question 9/b), JUSSIAUX (à partir de la question 19), JEANNIARD (à partir de la question 9/b), VIALATTE, RENOUD-GRAPPIN (jusqu'à la question 8/d).

***Mandataires*** : MM. NOT (à partir de la question 19), FUSTER (jusqu'à la question 19), THIRIET (à partir de la question 9/b), MILLE (à partir de la question 9/b), DUVERGET, BONNET (jusqu'à la question 8/d).

\* \* \*

**0/1** - Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Maire a proposé à l'Assemblée d'adopter la motion de soutien à la titularisation des maîtres auxiliaires et des emplois précaires dans l'Education Nationale dont le texte est le suivant :

«Les élus du Conseil Municipal de Besançon émus par la situation des quelque 300 agents non titulaires de l'Education Nationale dans l'Académie (enseignants du second degré, suppléants du primaire, contractuels et administratifs techniciens et ouvriers de service) appellent l'attention du Recteur et du Ministre de l'Education Nationale sur ce dossier.

Faisant observer que le coût cumulé des heures supplémentaires et des indemnités de chômage est supérieur à celui de la création d'emplois stables qui permettrait de réduire considérablement le nombre de ces emplois précaires, les élus bisontins manifestent leur solidarité au «collectif des sans-poste de Franche-Comté» et formulent le vœu que le Ministère présente, dans les meilleurs délais, un plan de titularisation de ces personnels».

Cette motion a été adoptée à la majorité, 11 Conseillers Municipaux s'étant abstenus.

**0/2 - Taxe Professionnelle de France Télécom et de la Poste** - Demande de reversement aux collectivités locales - Motion du Conseil Municipal

A l'unanimité, l'Assemblée a adopté une motion demandant :

a) que soient reversés à notre collectivité les impôts locaux acquittés par France Télécom et la Poste,

b) qu'une délégation de maires soit reçue par M. le Ministre de l'Economie et des Finances afin d'examiner cette proposition qu'une commission, créée spécialement, serait chargée d'étudier,

c) que lui soit communiqué le montant des sommes versées par France Télécom à l'Etat au titre de la taxe professionnelle sur la Ville de Besançon.

**1 - Exercice 1996** - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'Assemblée Communale a donné acte de ce bilan.

**2 - District du Grand Besançon :**

**a) Adhésion de la commune d'Audeux** - Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant

A l'unanimité, le Conseil Municipal a désigné M. Jean-Raymond SANCHEZ en tant que délégué titulaire et M. Emmanuel DUMONT en tant que délégué suppléant au District du Grand Besançon.

**b) Modifications des statuts - Désignation de délégués suppléants supplémentaires**

A l'unanimité, l'Assemblée Communale :

1) a adopté la modification des statuts du District, ce conformément à l'article L 5213.6 du Code Général des Collectivités Territoriales, lequel autorise désormais la désignation de délégués suppléants appelés à siéger avec voix délibérative en cas d'empêchement du ou des titulaires,

2) a arrêté comme suit la liste des délégués suppléants :

Titulaires	Suppléants
<b>Majorité Municipale</b>	
M. Robert SCHWINT	M. Jacques VUILLEMIN
Mme Paulette GUINCHARD-KUNSTLER	Mme Isabelle JOLY
M. Jean-Louis FOUSSERET	M. Alain PILLOT
M. Joseph PINARD	M. Raymond JEANNIARD
Mme Martine BULTOT	Mme Françoise LAZERT
M. Claude JEANNEROT	M. Yves-Michel DAHOUI
Mme Danièle TETU	M. Marcel FERREOL
M. Bernard REGNIER	Mme Françoise PRESSE
M. Jean-Claude TISSOT	M. Philippe HAGOPIAN
M. Marcellin BARETJE	M. André TETU
M. Daniel ANTONY	M. Charles AUTARD
M. Pierre RUEFF	M. Denis BONFILS
M. Michel LOYAT	M. Vincent FUSTER
M. Jean EDOUARD	M. Jacques FONTAINE
M. Robert CHRISTELLE	M. Stéphane VENTARD
M. Gérard BOICHON	Mme Marie-Simonne LONCHAMP
Mme Marie-Guite DUFAY	Mme Christiane PAPE
M. Claude GIRARD	Mme Rosine CHAVIN
M. Bernard MEUNIER	M. Marc DAHAN
M. Jean MILLE	M. Gérard JUSSIAUX
M. Bernard HUMBERT	M. Jacky SERDET
M. Simon VOUILLOT	M. Emmanuel DUMONT
Mme Anne CUENIN	M. Michel ROIGNOT
M. Gérald SANTI	M. Maurice THIRIET
Mme Odette MAISIERES	M. Jean-Claude ROY
M. William NUNINGER	M. Daniel AIME
M. Pierre NOT	M. Jean-Marie LAGRANGE
M. Christophe POMEZ	Mlle Karine GEIGER
M. Jean-Raymond SANCHEZ	M. Nicolas BULTOT

Titulaires	Suppléants
<b>Liste UDF - RPR</b>	
M. Michel JACQUEMIN	M. Jean-Michel BADET
Mme Nicole WEINMAN	Mme Edith CAMPBELL
M. Serge THIRODE	M. Dominique ROY
M. Pascal BONNET	M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN
M. Claude SALOMON	M. Hervé TABOURNOT
M. Jean-Claude DUVERGET	M. Michel VIALATTE
<b>Front National</b>	
M. Robert SENNERICH	Mme Sophie MONTEL

### **3 - Personnel Communal - Application des accords Durafour - Modification du régime indemnitaire des ingénieurs en chef**

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a adopté les modifications à apporter au régime indemnitaire des ingénieurs en chef, à compter du 1<sup>er</sup> août 1996 suite à la modification de leur carrière.

### **4 - Garanties d'emprunts :**

- a) à la Société Anonyme de Franche-Comté - Programme de réhabilitation de 40 logements, 2 à 8 rue Ravel à Besançon - Garantie par la Ville, à hauteur de 50 %, d'un prêt de 2 491 500 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

- b) au Centre Communal d'Action Sociale - Remboursement anticipé d'un prêt contracté auprès du Crédit Agricole pour les travaux de mise aux normes des logements-foyers - Garantie par la Ville, d'un prêt de 790 000 F contracté auprès du Crédit Local de France

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire, Président et M. FOUSSERET, Vice-Président, n'ont pas pris part au vote.

### **5 - Comptabilité - Exercice 1996 :**

- a) Ouverture de crédits reprises au budget supplémentaire - Crédits complémentaires

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a voté des crédits complémentaires pour une somme de 2 792 892 F qui sera financée par un prélèvement d'égal montant sur l'excédent du Compte Administratif 1996.

- b) Transfert de crédits

Adopté à l'unanimité.

c) Réduction de créances

Adopté à l'unanimité.

d) Renégociation de divers contrats de prêts indexés ayant une marge élevée

Adopté à l'unanimité.

e) Crédit complémentaire pour contingent d'aide sociale 1996

A l'unanimité, le Conseil Municipal a voté un crédit complémentaire de 918 892 F pour le contingent d'aide sociale, ce qui porte son montant pour 1996 à 26 518 892 F.

f) Parc Auto et Déchets - Demande de crédits complémentaires

Adopté à l'unanimité.

g) Enseignement du premier degré - Achat de matériel informatique et audiovisuel - Transfert de crédits

Adopté à l'unanimité.

**6 - Taxe sur les spectacles - Exercice 1997 - Exonération générale et totale pour les manifestations sportives**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé l'exonération générale et totale pour toutes les manifestations sportives qui se dérouleront sur le territoire de la commune en 1997.

**7 - Service de Soins A Domicile pour Personnes Agées - Fixation de la durée d'amortissement des biens renouvelables**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a fixé la durée d'amortissement des biens renouvelables du Service de Soins à Domicile pour Personnes Agées.

**8 - Encaissement et réaffectation de subventions :**

a) à l'Orchestre de Besançon pour la saison 1996-1997

Adopté à l'unanimité (subvention de 50 000 F de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs qui parrainera de plus le concert du 20 décembre 1996 consacré à Rossini).

b) aux Bibliothèques Municipales :

b<sub>1</sub>) pour l'acquisition de documents pour fonds ancien et contemporain

Adopté à l'unanimité (subvention du Ministère de la Culture : 77 000 F).

b<sub>2</sub>) pour l'opération «Un livre, une ville»

Adopté à l'unanimité (subvention de 30 000 F du Ministère de la Culture).

c) pour animation sportive municipale

Adopté à l'unanimité (subvention de 9 500 F de l'Etat pour l'opération «Casser n'est pas jouer»).

d) pour développement commercial de la Place Cassin

Adopté à l'unanimité (subvention de 1 815 000 F du Fonds d'Intervention pour la Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce).

## **9 - Subventions :**

a) pour congrès

A l'unanimité (M. FUSTER ne prenant pas part au vote sur le point concernant le CROS de Franche-Comté et M. BARETJE sur le point concernant l'AROEVEN), le Conseil Municipal a décidé d'accorder les subventions suivantes :

- 7 000 F à l'AROEVEN pour l'organisation de son Université d'été qui s'est tenue du 27 au 31 août. 70 personnes originaires de 5 pays ont travaillé sur le thème «Ecole, conflits et médiation en France et en Europe» au cours de ces journées.

- 6 000 F à l'Association Transhépatite de Besançon Franche-Comté pour l'organisation des manifestations commémorant le 10ème anniversaire de la transplantation hépatique à Besançon, le 7 septembre dernier à Micropolis.

- 6 000 F à l'Amicale des Anciens Elèves ENIL (Ecole Nationale de l'Industrie Laitière) de Mamirolle pour l'organisation de «l'opération 1 000 marques» les 14 et 15 septembre dernier à Micropolis. Cette opération a eu pour but d'affirmer la vocation fromagère de la Franche-Comté et de valoriser Besançon comme capitale européenne des fromages.

- 5 000 F à la Commission Nationale Française pour l'UNESCO, pour l'organisation du séminaire sur «Energie, Développement, Environnement» du 27 au 29 septembre dernier à l'IUFM. L'objectif : faire connaître aux formateurs d'enseignants la mallette pédagogique préparée par l'UNESCO avec le soutien de la France. Une cinquantaine de personnes, participants et animateurs, ont assisté aux séances de travail.

- 9 000 F au Comité Régional Olympique et Sportif de Franche-Comté pour l'organisation les 28 et 29 septembre dernier du congrès national des CROS et des CDOS. 150 participants nationaux et une centaine de régionaux (Présidents de Ligues et de Comités départementaux) se sont réunis à cette occasion.

- 8 000 F au comité d'organisation du 3<sup>ème</sup> Congrès franco-japonais et 1<sup>er</sup> congrès Europe-Asie de Mécatronique (ENSMM - Université de Franche-Comté et Institut des Microtechniques de Franche-Comté) qui se sont tenus du 1<sup>er</sup> au 3 octobre, à Micropolis. Ont participé à ces congrès plus de 250 personnes de tous pays dont une forte délégation japonaise.

- 4 000 F au Centre d'Histoire Contemporaine de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines pour l'organisation d'un colloque ayant pour titre «Incontournable morale». Il s'est tenu au Kursaal les 9 et 10 octobre dernier et a rassemblé une trentaine de chercheurs de 4 nations différentes.

- 5 000 F à l'Association d'Hygiène Sociale du Doubs pour l'organisation d'un colloque intitulé «Regards sur la personne handicapée mentale - Douleurs et souffrance» et qui aura lieu le 15 novembre prochain à Micropolis. Environ 350 personnes assisteront à cette manifestation.

- 6 000 F à l'Institut Régional du Travail Social (IRTS) pour l'organisation de deux journées de réflexion, les 21 et 22 novembre prochain à Micropolis. Le thème de ces journées est «Habitat-Habiter, un nouveau lien social». 300 personnes sont attendues à cette manifestation.

- 5 000 F à l'Association des Paralysés de France pour l'organisation du 13<sup>ème</sup> séminaire européen de réflexion, le 9 décembre prochain, au Kursaal.

b) aux associations diverses

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accorder les subventions suivantes :

Associations	Demande pour 1996	Proposition Commission Vie Associative
Commune Libre de St-Ferjeux	8 600 F	8 600 F
Comité de Quartier de la Boucle	20 000 F	3 000 F
Planoise Avenir	9 000 F	1 000 F
Village Tarragnoz	10 000 F	2 000 F
Coordination Planoise	10 000 F	6 000 F
Loisirs et Culture de St-Claude	3 000 F	2 000 F
Club Photo de Planoise	4 000 F	3 000 F
Société Hétéromorphe des Amateurs de Gouffres (SHAG)	15 000 F	6 000 F
Les Invités au Festin	5 000 F	2 400 F
SPA	30 000 F	10 000 F

c) du secteur Relations Internationales à des associations et établissements scolaires

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé d'accorder les subventions suivantes :

**1 - à des associations**

- 400 F à l'Association Jumelages Européens des PTT pour le déplacement de 13 personnes à Fribourg (Allemagne) du 21 au 22 septembre 1996 (échange culturel).

- 470 F à l'Union Féminine Civique et Sociale pour le déplacement de 12 personnes à Fribourg (Allemagne) du 4 au 6 juillet 1996 (échange culturel).

- 980 F à la section canoë-kayak du Sport Nautique Bisontin pour l'accueil de 14 kayakistes de Tver (Russie) du 3 au 10 septembre 1996 (échange sportif).

- 560 F aux Amis de Tver pour l'accueil à Besançon de 8 pompiers de Tver (Russie) du 4 au 10 juin 1996 (échange culturel).

## 2 - à des établissements scolaires

- 1 600 F au Foyer Socio-Educatif du Lycée Victor Hugo pour l'accueil de 20 élèves de Fribourg (Allemagne) du 12 au 19 octobre 1996 (échange scolaire).

- 1 440 F au Foyer Socio-Educatif du Collège Diderot pour l'accueil de 18 élèves de Fribourg (Allemagne) du 24 septembre au 2 octobre 1996 (échange scolaire).

- 3 000 F au Foyer Socio-Educatif du Lycée St-Jean pour le déplacement de 45 élèves à Krumbach (Allemagne) du 9 au 18 octobre 1996 (échange scolaire).

d) aux associations à caractère social - Deuxième répartition

Le Conseil Municipal s'est prononcé :

- à la majorité, deux Conseillers ayant voté contre, pour la subvention au M.R.A.P. (8 000 F),

- à l'unanimité moins deux abstentions, sur la répartition suivante :

Associations	Demandes 1996	Acomptes	1 <sup>ère</sup> attribution 1996	Propositions 2 <sup>ème</sup> attribution
La Double Ecluse	100 000 F			60 000 F
CIDF	53 000 F			53 000 F
Foyer Cassotte	100 000 F		50 000 F	46 000 F
ORPAB	140 000 F	55 000 F	45 000 F	30 000 F
Une Place au Soleil	34 000 F			5 000 F
Comité des Oeuvres Protestantes	10 000 F			2 000 F
GRI GRI	5 000 F			3 000 F
FNATH	4 000 F			4 000 F
Secours Populaire Journée des Oubliés	3 600 F			3 600 F
Service Entraide F. OZANAM	7 000 F			3 000 F (fonction.)
ARIS	50 000 F			50 000 F
Solidarité Femmes	20 000 F			8 000 F
AGIR	6 000 F			5 000 F



<b>Associations</b>	<b>Demandes 1996</b>	<b>Acomptes</b>	<b>1<sup>ère</sup> attribution 1996</b>	<b>Propositions 2<sup>ème</sup> attribution</b>
Association Comtoise des Sourds	1 000 F			1 000 F
CDAFAL	10 000 F			5 000 F
SDF (Libre)	2 450 F			2 450 F
Foyer des Jeunes Travailleurs	100 000 F			96 000 F
<b>TOTAL</b>				<b>385 050 F</b>

e) à l'Association Régionale pour le Travail Social

A l'unanimité moins deux abstentions, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention complémentaire de 41 000 F à l'ARTS.

f) exceptionnelle à l'Association Intermed'

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 50 000 F à l'Association Intermed'.

g) à la Chambre de Métiers du Doubs

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé l'attribution d'une subvention de 30 000 F à la Chambre de Métiers du Doubs pour le programme d'animations commerciales et artisanales mené sur la Cité Brulard.

h) à l'Association «Sauf'Art»

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accorder une subvention de 10 000 F à cette association pour l'édition d'un catalogue gratuit de cartes postales ayant comme thème l'histoire du commerce à Besançon et intitulé «Promenade dans la Ville».

i) aux associations à caractère médico-social - Deuxième répartition au titre de l'exercice 1996

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté la répartition suivante :

<b>Associations locales</b>	<b>Montant de la subvention sollicitée en 1996</b>	<b>Sommes proposées en 1996</b>
Vie Libre	8 000 F	4 000 F
Centre d'Information et de consultation sur la Sexualité	47 000 F	16 000 F
Société Française de la Croix Bleue	3 500 F + 1 600 F pour action ponctuelle	4 000 F
- Comité Départemental d'Education pour la Santé du Doubs	10 000 F	5 000 F
- Les Mutilés de la Voix de Franche-Comté	3 500 F	3 000 F
- Transhépate	5 000 F	5 000 F
- AIDES	50 000 F	12 500 F
<b>Total des sommes attribuées</b>		<b>49 500 F</b>

j) Subventions exceptionnelles à des associations sportives

A l'unanimité moins deux abstentions, le Conseil Municipal a décidé d'accorder les subventions suivantes :

* A.S. Clairs-Soleils «Football»	800 F
* A.S. Amitié «Football»	4 000 F
* Club de Hand-Ball Clairs-Soleils	1 000 F

**10 - Aide à la formation de créateurs d'entreprises** - Subvention à Rive Boutique de Gestion - Société JOYEROT

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accorder une subvention de 45 000 F à Rive Boutique de Gestion pour l'accueil en pépinière d'entreprises et le suivi de la Société JOYEROT.

**11 - Aide à la formation de créateurs d'entreprises** - Subvention à Rive Boutique de Gestion - Société «Les carottes sont cuites»

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accorder une subvention de 45 000 F à Rive Boutique de Gestion pour l'accueil en pépinière d'entreprises et le suivi de la SARL «Les carottes sont cuites».

**12 - Jardin Botanique de la Ville et de l'Université** - Etude d'ingénierie de formation - Participation de la Ville

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de participer, à hauteur de 20 000 F au financement d'une étude réalisée par le Centre Comtois Audiovisuel, Documentaire, Informatique et d'Ingénierie de Formation Agricole.

**13 - Projet «Un été au cinéma»** - Demandes de subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de solliciter les aides de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et de l'Etat (au titre du contrat de Ville) pour le financement de ce projet estimé à 95 300 F.

**14 - Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie** - Acquisition d'une oeuvre d'art - Demande de subvention au Fonds Régional d'Acquisition pour les Musées (FRAM)

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

1) l'acquisition d'une sculpture du XVII<sup>e</sup> siècle de Pierre MONNOT, estimée à 120 000 F,

2) de solliciter la participation du FRAM à hauteur de 60 000 F.

**15 - Action Culturelle - Arts Plastiques - Manifestation «Lumière, Brillance et Scintillement dans la Ville» - Demande de subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles**

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a adopté le projet «Lumière, Brillance et Scintillement dans la Ville» dont le coût est estimé à 72 500 F,

- a décidé de solliciter la participation de la DRAC à hauteur de 25 000 F.

**16 - Contrat responsabilité civile de la commune - Avenant**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer l'avenant au contrat responsabilité civile de la commune, ayant pour objet d'introduire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1997 un plafond de 50 000 000 F applicable aux dommages corporels, quel que soit le sinistre et donc de supprimer la notion de dommages exceptionnels.

**17 - Contrat de Ville - Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale (MOUS) - Année 1997-1998 - Lancement de consultations - Mise en appel d'offres - Adoption des plans de financement**

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a adopté les cahiers des charges établis par la mise en appel d'offres,

- a autorisé M. le Maire à lancer la procédure et à signer les marchés à intervenir avec les prestataires qui seront retenus lors de la commission d'appel d'offres du 5 décembre 1996,

- a décidé de solliciter les subventions de l'Etat, du District, de la SAFC, de la SAIEMB, d'Habitat 25, de l'OPM HLM, du Comité Régional pour le Logement, du Comité Logement de la CCI du Doubs.

**18 - Coopération décentralisée - Protocole d'accord de partenariat en matière sociale entre les villes de Besançon et Bielsko-Biala (Pologne) et l'Observatoire Régional de la Santé et des Affaires Sociales en Lorraine - Avenant n° 1**

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a autorisé M. le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention de collaboration signée le 29.11.1995 entre la Ville de Besançon, la Ville de Bielsko-Biala et l'Observatoire Régional de la Santé et des Affaires Sociales en Lorraine (ORSAS) pour la poursuite du programme de formation en action sociale à l'intention des cadres polonais de la Ville de Bielsko-Biala,

- a décidé d'accepter l'aide financière de 50 000 F de l'Etat, qui sera reversée dès réception à l'ORSAS Lorraine et a autorisé M. le Maire à signer toute convention à intervenir,

- a décidé d'octroyer à l'ORSAS Lorraine une subvention de 20 000 F.

**19 - Programme d'aménagement urbain de Besançon - Convention avec le Conseil Régional de Franche-Comté**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer la convention à intervenir avec le Conseil Régional de Franche-Comté qui s'est engagé à participer à hauteur de 15,16 MF pour la période 1996-1998 sur un programme d'opérations d'un coût total de 44,10 MF HT. Le versement des subventions de la Région sera sollicité au fur et à mesure de la réalisation des travaux.

**20 - Parc des Expositions et des Congrès-Micropolis - Changement du mode de gestion - Décision de principe**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a pris une décision de principe favorable :

- à la dissolution de l'Association du Parc des Expositions et des Congrès,
- à la création d'un Syndicat Mixte regroupant la Région, le Département du Doubs, la Ville de Besançon et les chambres consulaires,
- à la constitution d'une Société d'Economie Mixte.

**21 - Relais Jeunesse 4, 6, avenue du Parc :**

- a)** Adoption du projet - Demande de subvention à l'Etat pour l'équipement informatique et le mobilier - Demande de subvention auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour aide au démarrage du projet

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté le projet de réalisation et de fonctionnement de ce nouvel équipement.

Il a autorisé M. le Maire à solliciter :

- l'Etat pour la prise en charge de l'acquisition de matériel informatique et de mobilier à hauteur de 96 077 F au titre de l'équipement des services publics de proximité,

- la CDC pour une subvention d'aide au démarrage de 100 000 F dans le cadre du programme Développement-Solidarité 1996.

**b) Bail avec la SAIEMB**

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a autorisé M. le Maire à signer, avec la SAIEMB, un bail d'une durée de 15 ans, à compter du 5 novembre 1996 pour les locaux du Relais-Jeunesse (loyer fixé à 6 400 F/mois plus les charges estimées à 9 600 F/an).

M. ANTONY, Président de la SAIEMB n'a pas pris part au vote.

**22 - Immeuble 13 E et F, rue Brulard - Réalisation d'un local intergénérationnel -**  
Demande de subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé l'avant-projet définitif dont le coût est évalué à 551 500 F. Des subventions seront sollicitées de la CAF (100 000 F), de l'Etat (165 000 F), du Conseil Général (95 000 F). Le Centre Communal d'Action Sociale participera à hauteur de 50 000 F.

**23 - Ecole Victor Hugo - Désaffectation des locaux**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de solliciter la désaffectation des locaux de cette école qui seront utilisés à une autre fin.

**24 - Société d'Equipement du Département du Doubs - Rapport d'activité de l'exercice 1995**

L'Assemblée Communale a pris acte de ce rapport d'activité.

**25 - Société Anonyme Immobilière d'Economie Mixte de la Ville de Besançon - Rapport d'activité de l'exercice 1995**

L'Assemblée Communale a pris acte de ce rapport d'activité.

**26 - ZAC de Château Galland :**

**a) Bilan révisé au 30 juin 1996**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté le bilan au 30 juin 1996 de la ZAC de Château Galland qui s'établit comme suit :

<b>Dépenses</b>	<b>Présent bilan au 30.06.1996</b>
- Acquisitions	2 065 KF TTC
- Etudes	2 238 KF TTC
- Travaux	20 213 KF TTC
- Frais	
. Financiers	1 041 KF TTC
. Société	1 253 KF TTC
. Commercialisation	1 883 KF TTC
. TVA	685 KF TTC
. Divers	202 KF TTC
<b>Total dépenses</b>	<b>29 580 KF TTC</b>
<b>Recettes</b>	
- Cessions	27 675 KF TTC
- Autres produits	
. TVA	1 050 KF TTC
. Produits de gestion	5 KF TTC
- Participation Ville de Besançon	850 KF TTC
<b>Total recettes</b>	<b>29 580 KF TTC</b>

**b) Garantie de la Ville, à hauteur de 80 %, d'un emprunt de 1 000 000 F contracté auprès du Crédit Local de France par la SEDD**

Adopté à l'unanimité (M. SCHWINT, Président de la SEDD, n'a pas pris part au vote).

**27 - Redynamisation du Centre-Ville -** Projet d'aménagement du quartier du Marché - Présentation des architectes retenus pour concourir - Choix de l'exploitant du complexe cinématographique - Modification du jury

A l'unanimité moins quatre abstentions, le Conseil Municipal, sur proposition du jury désigné à cet effet :

- a décidé de retenir les quatre concepteurs qui présenteront un projet, à savoir FAINSILBER, QUIROT, REICHEN ROBERT VARIN et WILMOTTE KOENIG ROLLA,

- a retenu M. KIEFFER, exploitant des salles de cinéma Piazza pour réaliser ce complexe.

Par ailleurs, le Conseil Municipal a accepté, à l'unanimité moins quatre abstentions, de modifier la composition du jury.

**28 - Pôle Sportif des Montboucons -** Lancement de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de solliciter auprès de l'Etat la déclaration d'utilité publique de cette opération.

**29 - Opération d'aménagement de la Mouillère :**

a) Bilan de la concertation préalable

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé ce bilan de concertation et les prescriptions qui en découlent.

b) Approbation du dossier de création de ZAC

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé ce dossier de création de ZAC.

**30 - Développement du Pôle Santé Jean Minjoz -** Bilan de la concertation préalable à la création de ZAC

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé ce bilan.

**31 - Développement de la zone d'activité Besançon - François dans le cadre du Syndicat Mixte de l'Aire Industrielle de Besançon-Ouest (SMAIBO) -** Bilan de la concertation préalable à la création de ZAC

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé ce bilan.

### **32 - Acquisitions :**

**a) Chemin de la Combe Noire et chemin de Valentin aux Epoux DROMARD**

Adopté à l'unanimité (acquisition de 3 ha 79 a 52 ca pour une dépense de 759 040 F).

**b) Chemin de Valentin aux Consorts CARETTI**

Adopté à l'unanimité (acquisition de 399 m<sup>2</sup> pour 47 880 F).

**c) Rue de Vesoul à France Télécom**

Adopté à l'unanimité (acquisition de 8 a 14 ca à titre gratuit). M. JEANNIARD n'a pas pris part au vote.

### **33 - Aliénations :**

**a) 87, chemin du Fort de Bregille à M. ALLARD**

Adopté à l'unanimité (cession de 369 m<sup>2</sup> pour une somme globale de 7 380 F).

**b) 2, rue des Sapins à l'Office Public d'HLM**

Adopté à l'unanimité (cession d'une partie d'immeuble d'une surface d'environ 8 a 75 ca pour la somme de 1 250 000 F). M. TISSOT, Président de l'Office, n'a pas pris part au vote.

### **34 - Extension du réseau d'assainissement - Programme complémentaire**

Adopté à l'unanimité.

Ce programme porte sur des travaux d'un montant de 1 200 000 F HT. Des aides financières de l'Agence de l'Eau seront sollicitées, conformément au 3<sup>ème</sup> contrat d'agglomération passé avec cet organisme.

### **35 - Réseau Lumière - Extension - Avenant à la convention passée avec le Rectorat**

Adopté à l'unanimité.

### **36 - Journaux électroniques d'information - Appel d'offres ouvert pour la location-maintenance de deux ou quatre mobiliers - Adoption du cahier des charges et signature du marché**

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

1) a adopté le cahier des charges élaboré pour l'appel d'offres ouvert pour la location-maintenance de deux ou quatre mobiliers,

2) a autorisé M. le Maire à signer le marché à intervenir après appel d'offres.

### **37 - Marchés 1997 :**

- a)** de fournitures scolaires - Adoption du cahier des charges - Lancement de la procédure d'appel d'offres

Adopté à l'unanimité.

- b)** d'effets d'habillement - Adoption du cahier des charges - Lancement de la procédure d'appel d'offres

Adopté à l'unanimité.

- c)** évacuation des déchets non incinérables et non recyclables des services municipaux - Lancement de la procédure d'appel d'offres

Adopté à l'unanimité.

- d)** acquisition de carburants - Lancement de la procédure d'appel d'offres

Adopté à l'unanimité.

- e)** acquisition de véhicules neufs et d'occasion - Lancement de la procédure d'appel d'offres

Adopté à l'unanimité.

- f)** acquisition de pièces et produits nécessaires à l'entretien des véhicules du parc automobile - Lancement de la procédure d'appel d'offres

Adopté à l'unanimité.

- g)** acquisition de fournitures pour l'entretien des bâtiments - Lancement de la procédure d'appel d'offres

Adopté à l'unanimité.

- h)** acquisition de mobilier scolaire et administratif - Lancement de la procédure d'appel d'offres

Adopté à l'unanimité.

- i)** acquisition de matériels de chauffage et électriques - Lancement de la procédure d'appel d'offres

Adopté à l'unanimité.

- j)** acquisition de fuel-oil domestique - Lancement de la procédure d'appel d'offres

Adopté à l'unanimité.



**k)** nettoyage des locaux Mairie, Hôtel de Ville et Centre Technique Municipal -  
Lancement de la procédure d'appel d'offres

Adopté à l'unanimité.

La séance est levée à 21 heures 20.

Hôtel de Ville, le 5 novembre 1996

Le Maire,  
Robert SCHWINT.

Vu pour être affiché  
conformément à la loi,  
Pour le Maire,  
L'Adjoint,